

Document d'entrée en relation



SARL Evolia au capital de 1 813 818 € - RCS 401 799 770 LYON - SIRET 401 799 770 00052

119 Boulevard de Stalingrad, 69100 Villeurbanne // Tél. : 04 72 84 27 28 - Fax : 04 72 84 27 29 // contact@evolia.fr, www.evolia.fr

Gérants : Armelle GADAN, Claude SAFER, Philippe CHARRE et Jean-Philippe MANGO

Société de Courtage d'Assurance, Intermédiaire en Opération de Banques et Services de Paiements

Enregistrée à l'ORIAS sous le n° 07 001 880, www.orias.fr

Conseil en Investissements Financiers référencé sous le n°E002036 par l'ANACOFI CIF, association agréée par
L'Autorité des Marchés Financiers - Adhérent de l'ANACOFI (Association Nationale des Conseils Financiers)

Carte de Transactions Immobilières N°CPI 6901 2018 000 025 962 délivrée par la CCI de Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne
Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière n°7400026945, suivant Art L512-6, R512-14 et A512-4 du Code des Assurances,

Souscrite auprès de la compagnie ZURICH INSURANCE PLC, 112 Avenue de Wagram, 75017 PARIS – Conforme au RGPD

– NE PEUT RECEVOIR NI DETENIR AUCUN FONDS, EFFET OU VALEURS AUTRES QUE CEUX REPRESENTATIFS DE SA

REMUNERATION OU DE SA COMMISSION –

Sommaire

1.INTRODUCTION	3
1.1. Présentation de la société Evolia	3
1.2. Les métiers réglementés d'Evolia	3
1.3. Compétence Juridique Appropriée	3
1.4. Types d'investissements	4
1.5. Confidentialité, Protection des Données à caractère personnel Identifiant CNIL N° 1992116	4
1.6. Mode de communication	4
1.7. Pourquoi un Conseil en Gestion de Patrimoine ?	5
2.FORMATION & CURSUS DES DIRIGEANTS CIF	6
Une équipe à votre écoute pour une relation Interactive	7
3.PRESENTATION DE LA DEMARCHE GLOBALE EVOLIA	8
3.1. Une démarche en 4 étapes et 2 temps	8
4.INFORMATION LEGALES / DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION (DER)	10
4.1. Le cabinet Evolia, Statuts légaux et autorités de tutelle	10
4.2. RELATION AVEC LES FOURNISSEURS	11
4.3. Rémunération d'EVOLIA – Détail des éléments de facturation	13
4.3.1. Temps du Conseil	13
4.3.2. Temps de la mise en œuvre et du suivi	13
4.4. TRAITEMENT DES RECLAMATIONS / Litiges	15
4.5. Droit Applicable	15

1. INTRODUCTION

1.1. PRESENTATION DE LA SOCIETE EVOLIA

Evolia est un acteur majeur en Gestion de Patrimoine présent depuis 1995 en région Rhône-Alpes et dispose également d'un bureau en région Parisienne.

Evolia est organisé pour :

Vous apporter un **Conseil et un suivi personnalisé**, chaque client est en lien avec un interlocuteur dédié;

Vous offrir **une gamme de services et de produits** répondant aux critères d'exigences d'Evolia. Une organisation autour de cinq pôles d'expertises permet : de suivre les évolutions de la réglementation et tous les types de fournisseurs (banques, compagnies d'assurance, sociétés de gestion, organismes de crédit, promoteurs immobiliers).

**Evolia un Cabinet organisé et compétent pour délivrer
une prestation globale de Conseil en Gestion de Patrimoine**

1.2. LES METIERS REGLEMENTES D'EVOLIA

Le Cabinet est spécialisé dans **l'Ingénierie Patrimoniale** sous ses aspects juridiques, économiques et fiscaux. Le client est au centre de notre démarche.

Nous assurons une **Prestation de Conseil** et nous accompagnons nos clients dans la mise en place et le suivi des solutions de placement en tant que Conseiller en investissement Financier et Courtier en Assurances.

Notre activité de « **Courtier en Crédits** » (Intermédiaire en Opérations de Banques et en Services de Paiements) nous permet d'optimiser les montages financiers en examinant toutes les conditions d'un prêt (taux, garanties, frais, assurances de prêts...).

Notre statut **d'Agent Immobilier** complète notre expertise en matière d'investissement immobilier.

Voir §4.1 ci-après « Statuts légaux et Autorités de tutelles » pour le détail de nos habilitations.

1.3. COMPETENCE JURIDIQUE APPROPRIEE

Le Cabinet dispose de la Compétence Juridique Appropriée (C.J.A.) qui lui permet de délivrer des conseils en **Ingénierie Patrimoniale** sous ses aspects juridiques, économiques et fiscaux. Evolia peut vous accompagner dans la rédaction de vos déclarations de revenus et **vous aider à agir sur le montant de vos impôts** afin d'augmenter votre capacité de constitution d'un patrimoine.

Le client est au centre de la démarche d'Evolia.

L'expertise d'Evolia permet d'élaborer des stratégies patrimoniales pour constituer, optimiser ou transmettre un patrimoine dans les meilleures conditions.

Nous utilisons tous les dispositifs juridiques économiques et fiscaux pertinents pour respecter les objectifs de nos clients.

1.4. TYPES D'INVESTISSEMENTS

- **Assurances Vie** et Contrats de Capitalisation,
- Plan d'**Epargne Retraite** individuels ou collectifs.
- **Immobilier** neuf ou ancien (Locations Meublées, Déficit fonciers, Régimes spéciaux...),
- Instruments financiers pouvant être détenus via des Comptes titres, **PEA** - Plan d'Epargne Actions... et visant des OPC (Organismes de Placement Collectifs) : **FCPI** (Fonds Communs de Placements dans l'Innovation), **SCPI** (Sociétés Civiles de Placement Immobilier), **OPCI** (Organismes de Placement Collectif Immobilier), **OPCVM** (Organismes de Placement de Valeurs Mobilières, **FIA** (fonds d'investissements alternatifs) ...
- **Epargnes salariales** (Plan Epargne Entreprises, Art 83, **Loi Madelin**)

1.5. CONFIDENTIALITE, PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL IDENTIFIANT CNIL N° 1992116

L'utilisation des données personnelles par tout intermédiaire est encadrée principalement par le Règlement européen 2016-679 dit « Règlement Général sur la Protection des Données » ou « RGPD » et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, dite loi « Informatique et Libertés ».

Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé par EVOLIA représenté par un de ses Gérants en exercice, pour répondre à une finalité qui sera détaillée aux personnes concernées à l'occasion de la collecte.

Les traitements principaux, sans constituer une liste exhaustive, sont les suivants :

Contexte	Données & Personnes Concernées	Finalité
Formulaire de demande de documentation ou demande de contact / Site Evolia.fr	Données d'identité et de qualification de la demande	Information pour envoi de documentation ou contact pour prise de rendez-vous ultérieure
Questionnaire Patrimonial format papier ou PDF	Données patrimoniales et familiales expériences et connaissances financières et juridique et caractéristiques du ou des projets.	Profilage, classification, analyse et conseil dans tous les statuts réglementés d'Evolia. Contrôle de la cohérence de l'opération dans le cadre de la réglementation LAB/TRACFIN.

Elles sont conservées pendant toute la durée de notre relation plus 5 ans et sont destinées à l'usage exclusif d'EVOLIA.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant : EVOLIA, Claude SAFER, Armelle GADAN, Philippe CHARRE ou Jean-Philippe MANGO-contact@evolia.fr 119 boulevard de la Bataille de Stalingrad 69100 Villeurbanne.

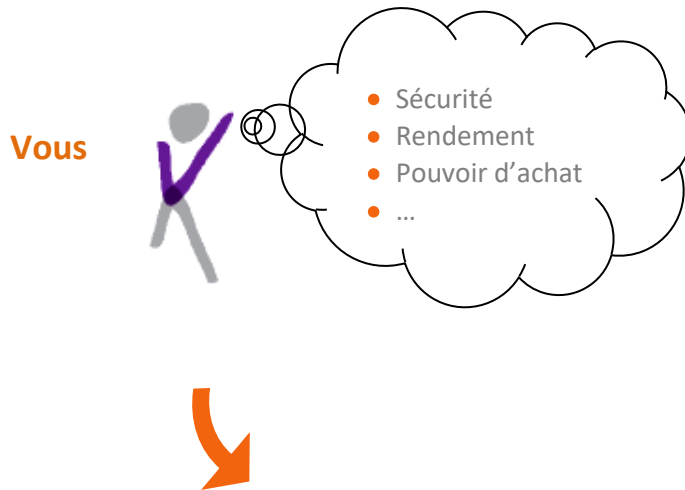
Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

1.6. MODE DE COMMUNICATION

Les échanges entre Evolia et vous se feront et par tous moyens à votre convenance : physique (de préférence en nos locaux), téléphonique, visio-conférence, emails, courriers.

1.7. POURQUOI UN CONSEIL EN GESTION DE PATRIMOINE ?

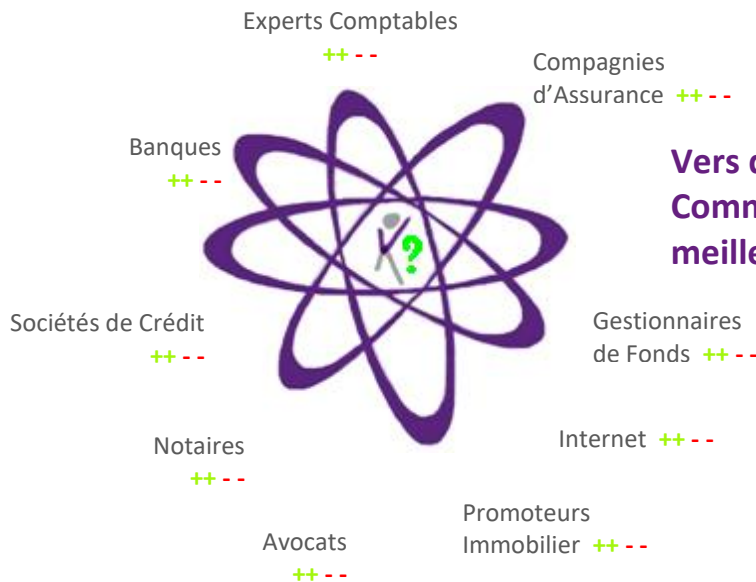
Evolia, une solution globale



Besoin d'une réponse globale et objective ?

Les sollicitations sont nombreuses mais les réponses souvent limitées à un produit (mono-fournisseur).

Il est difficile de comprendre et de maîtriser ces univers juridiques, économiques et fiscaux complexes,



Vers qui s'orienter ? Comment sélectionner les meilleurs ?



Vous

Le métier d'Evolia,

est de vous aider à
comprendre pour décider.

Notre réseau d'Experts et Fournisseurs

2. FORMATION & CURSUS DES DIRIGEANTS CIF



Philippe CHARRE
Associé –Gérant



Claude SAFER
Associé –Gérant



Armelle GADAN
Associée –Gérante



Jean-Philippe MANGO
Associé –Gérant

Philippe CHARRE,

- *Formation*

DESS Gestion de Patrimoine.
Maîtrise des Sciences Economiques,
Spécialisation Banque et Finance.

- *Cursus professionnel*

Depuis 2003, gérant et associé d'EVOLIA.
Consultant en Gestion de Patrimoine –
DRESDNER GESTION PRIVEE, Lyon.
Cadre commercial au CREDIT COMMERCIAL DE
FRANCE, Lyon.

Armelle GADAN,

- *Formation*

Diplômée en Droit,
DESS Gestion des Entreprises
DESS Audit Interne des Entreprises
Expertise Juridique et financière des Expatriés

- *Cursus professionnel*

Depuis 2021, Gérante et associée d'EVOLIA.
Dirigeante d'Armavy Patrimoine, 2006.

Claude SAFER,

- *Formation*

Exécutive Master en Gestion de Patrimoine (Expert
en optimisation et transmission de Patrimoine)

- *Cursus professionnel*

Depuis 2018, gérant et associé d'EVOLIA.
Responsable d'équipes en Gestion Privée
Chez Advenis Gestion Privée et Ageas
France.

Jean-Philippe MANGO,

- *Formation*

Master 2 en Gestion de Patrimoine.
Licence en droit.

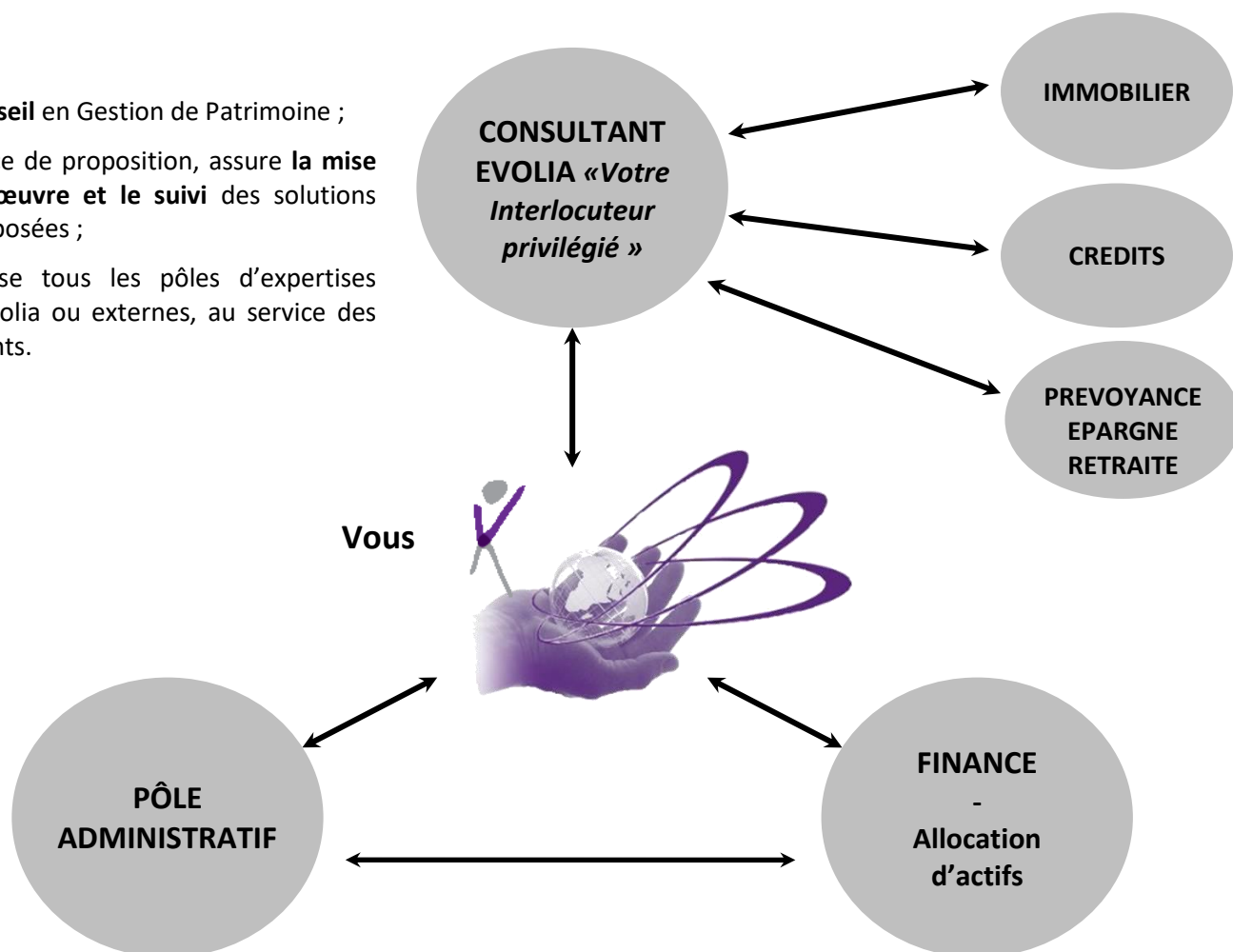
- *Cursus professionnel*

Depuis 1995, Gérant d'EVOLIA.

UNE EQUIPE A VOTRE ECOUTE POUR UNE RELATION INTERACTIVE

Pôles d'expertises
« Spécifiques Métiers »

- ✗ **Conseil** en Gestion de Patrimoine ;
- ✗ Force de proposition, assure **la mise en œuvre et le suivi** des solutions proposées ;
- ✗ Utilise tous les pôles d'expertises d'Evolia ou externes, au service des clients.



- ✗ **Gestion et suivi des dossiers** en rapport avec les **opérations courantes** (ouvertures contrats, versements complémentaires, retraits, modification de vos coordonnées etc.)

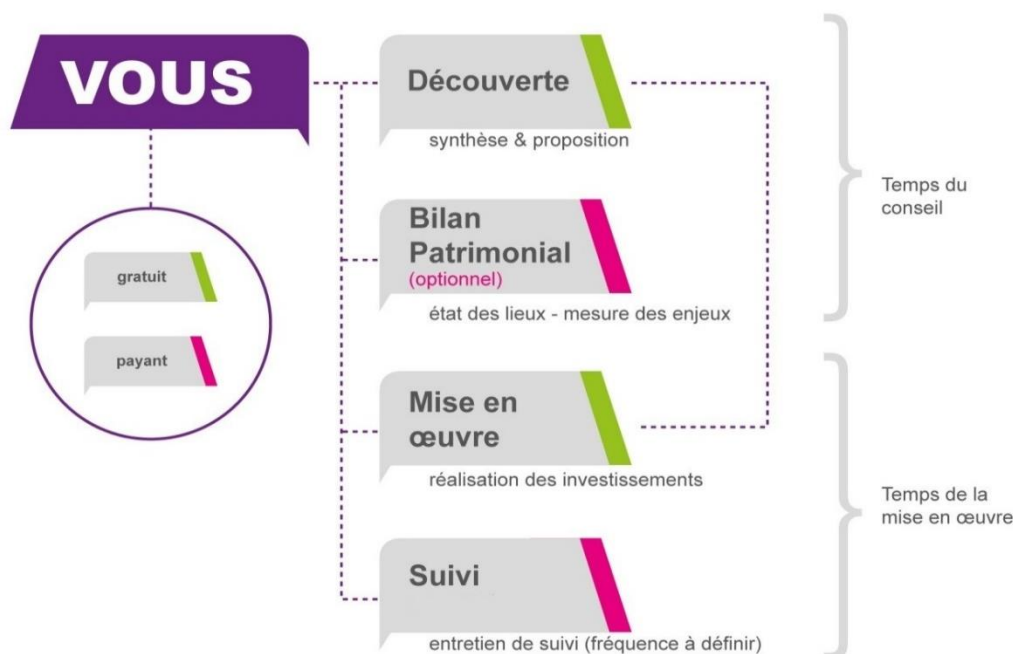
- ✗ **Surveillance** de votre exposition au risque, **sécurisation ou dynamisation** de vos actifs.
- ✗ **Proposition d'arbitrages**, modification de la répartition de votre investissement initial, en fonction de votre sensibilité.
- ✗ **Process de suivi dans la durée de notre relation** Evolia a sélectionné un univers d'environ 100 OPC avec lequel Evolia n'entretient aucun lien capitalistique, évitant ainsi tout conflit d'intérêt. Ce bassin de fonds est revu régulièrement afin de contrôler les caractéristiques des instruments financiers (niveau de risque, horizon de placement...) et vérifier si le marché cible et la stratégie de distribution des instruments financiers sont toujours adaptée au marché cible. **Evolia peut ainsi assurer à ses clients une égalité de traitement quelques soit le niveau d'actifs financiers qui lui est confié.**

3. PRESENTATION DE LA DEMARCHE GLOBALE EVOLIA

3.1. UNE DEMARCHE EN 4 ETAPES ET 2 TEMPS

UNE DÉMARCHE EN 4 ÉTAPES ET 2 TEMPS

Présentation de la démarche globale Evolia



NB : le contenu des phases est détaillé ci-après. Le terme « gratuit » indique que le client ne devra pas verser d'honoraires à l'ordre d'Evolia. Ceci dans la mesure où le client s'acquitte déjà de frais constitutifs de rémunération rétrocedée à Evolia.

Ces 4 étapes correspondent à **2 temps** :

- Celui du **Conseil** - Analyse de la situation actuelle, Définition des objectifs et priorités, Élaboration d'un bilan patrimonial le cas échéant,
- Puis celui de la **Mise en Œuvre** - et bien sûr, du suivi dans la relation.

Evolia est prêt à accompagner ses clients sur l'ensemble de la démarche. Le Cabinet peut accepter de n'intervenir que sur l'un ou l'autre de ces 2 temps. S'il n'est sollicité que pour la Mise en Œuvre, son obligation réglementaire de conseil l'amènera à limiter son périmètre d'intervention en fonction des solutions retenues.

Étape 1 : Découverte

Une première rencontre pour faire connaissance, évaluer la structure de votre patrimoine, identifier les questions que vous vous posez ou qu'il est judicieux de se poser.

Cette étape permet de définir le cadre de notre collaboration, ce que doit comprendre un éventuel bilan patrimonial, et le cas échéant, le temps, donc le prix nécessaire à son élaboration.

Il se traduit par la réalisation d'un questionnaire patrimonial afin d'avoir une meilleure connaissance de votre expérience et de vos objectifs en matière d'investissement. Ce questionnaire a pour objectif de préciser vos connaissances juridiques et financières ainsi que votre aversion aux risques et votre profil d'investisseur.

Cette découverte peut conduire à une proposition de mission d'étude patrimoniale spécifique.

Pour établir une allocation d'actif quel que soit le support d'investissement final, Evolia prend en compte les paramètres suivants :

- Vos objectifs et vos besoins ;
- Votre situation Patrimoniale, incluant votre situation financière, et votre capacité à subir des pertes ;
- Le type de client au sens réglementaire que vous êtes : Professionnel - Non Professionnel - Contrepartie Exigible ;
- Vos connaissances et votre expérience en matière financière ;
- Votre niveau de tolérance en fonctions des risques que vous souhaitez prendre.

C'est pour cette raison que vous devrez répondre à notre questionnaire patrimonial et à notre test d'adéquation aux risques.

Étape 2 : Élaboration d'un Bilan Patrimonial (cas d'une mission d'Etude Patrimoniale)

Sur acceptation du client, le travail défini à l'étape précédente est réalisé.

L'ensemble des informations nécessaires est recueilli et analysé. Une synthèse de la situation patrimoniale est alors élaborée et des objectifs sont proposés et arrêtés.

Un ensemble de préconisations est alors bâti, en mettant en avant les avantages et risques associés.

Au préalable, une Lettre de Mission sera remise, correspondant aux propositions de mise en œuvre des actions et conseils. Les montants des honoraires requis, le cas échéant, seraient alors précisés.

Étape 3 : Mise en œuvre des Solutions – Réalisation des Investissements

Sur acceptation du client, les solutions proposées dans le cadre d'une lettre de mission, sont alors mises en œuvre.

Cette étape est dite « gratuite » car elle ne donne pas lieu à facturations d'honoraires auprès du client. Notre rémunération pour mener à bien cette mise en œuvre est couverte par les fournisseurs des produits retenus (compagnies d'assurances, promoteurs...), voir § « transparence de la rémunération » ci-après.

NB : dans le cas d'assistance pour la mise en œuvre de solutions d'investissements externes à Evolia, les honoraires correspondants seraient validés dans une lettre de mission spécifique.

Étape 4 : Entretiens de Suivi (cas d'une mission « Conseil en Investissements Financiers »)

Lorsque l'ensemble du plan d'actions a été mis en œuvre, au rythme convenu, tous les éléments validant les actions menées seront remis au client, soit par Evolia, soit directement par les établissements retenus.

Pour les placements financiers, les compagnies d'assurance ou établissements financiers adressent directement des relevés de comptes ou avis d'opérés aux clients à des fréquences définies (mensuelles, trimestrielles ou annuelles), Evolia fournit annuellement **un point de compte détaillé**, de date à date, qui donne la performance précise de chacun des placements réalisés. Le client peut consulter à tout moment l'ensemble des placements financiers réalisés avec Evolia depuis notre site internet, via un accès sécurisé.

4. INFORMATION LEGALES / DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION (DER)

La présente fiche (ou DER) est un élément essentiel de la relation entre le client et EVOLIA

Elle résume toutes les informations légales qu'EVOLIA doit avoir communiquées au client dès l'entrée en relation.

Elle est un complément de nos informations commerciales.

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

4.1. LE CABINET EVOLIA, STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

Date de Création :	Evolia a été fondé en 1995
Capital Social :	1 813 818 €
R.C.S :	LYON n° 401 799 770 (Registre du Commerce et des Sociétés)
SIRET :	401 799 770 00052
N° TVA Intracommunautaire :	FR13401799770
Siège social :	119 Boulevard de la Bataille de Stalingrad - 69100 Villeurbanne
Contact :	Tel : 04 72 84 27 28 // Fax : 04 72 84 27 29
Email :	contact@evolia.fr
Site :	http://www.evolia.fr
Associés – Gérants :	Armelle GADAN ; Claude SAFER ; Jean-Philippe MANGO ; Philippe CHARRE

Identifiant ORIAS numéro unique : 07 001 880, Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome> , au titre des activités réglementées suivantes :

- ✓ **Conseiller en Investissement Financier** (C.I.F. prestation de conseils en investissement de manière Non Indépendante), enregistré sous le n° E002036 auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org;
- ✓ **Intermédiaire en Assurances**; Courtier d'Assurances vie et de capitalisation Catégorie B selon l'article L 520-1 II 1° du Code des Assurances ; prestation de conseils de niveau 2 au sens de la directive sur la distribution des produits d'assurance.
- ✓ **Courtier en Opérations de Banque et en Services de Paiements** (COBSP) ; concernant les contrats de Crédits Immobiliers, Evolia se limite à une prestation de Conseil et non d'intermédiation. Cette prestation de service se fera sur devis et contre rémunération par honoraires à définir en fonction de la complexité du dossier.
Les activités d'Intermédiaires en Assurances et Courtier en Opérations de Banque et en Services de Paiement, dépendent de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (A.C.P.R.) adresse courrier : 61 rue Taitbout, 75436 PARIS cedex 09
Adresse internet : <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>.

Autres Immatriculations

- ✓ **Agent Immobilier**, carte de transaction immobilière, sans détention de fonds, sur Immeuble et Fonds de Commerce N°CPI 6901 2018 000 025 962 délivrée par la CCI de Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne. L'activité est contrôlable par la DGCCRF.

EVOLIA s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'**ANACOFI-CIF** disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr ou sur simple demande.

EVOLIA dispose, conformément à la loi, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances.

Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière n°7400026945, souscrite auprès de la compagnie ZURICH INSURANCE, 112 Avenue de Wagram, 75017 PARIS pour les activités de :

- Conseil en Gestion de Patrimoine ;
- Courtier en Assurances, Art L511-1 et suivants du Code des Assurances ;
- Conseil en Investissements Financiers Art D 541-1 et suivants du Code Monétaire et Financier,
- Courtier en Opération de Banque et Services de Paiements, Art R519-1 et suivants du Code Monétaire et Financier ;
- Agent Immobilier (loi n°70-9 du 02/01/1970 et textes subséquents) ;
- Compétence Juridique et rédaction d'actes sous seing privé à titres accessoire (loi n°71-1130 du 31/12/1971 et textes subséquents).

	CIF	IAS	IOBSP	CJA	IMMOBILIER
Responsabilité Civile Professionnelle	1 000 000 €	2 500 000 €	2 000 000 €	2 000 000 €	1 000 000 €
Garantie Financière	Sans Objet	115 000 €	115 000 €	Sans Objet	110 000 €

4.2. RELATION AVEC LES FOURNISSEURS

Evolia n'a pas de lien capitalistique avec un des établissements promoteurs de produits énumérés à l'article 341-3 1° du Code monétaire et financier (établissements de crédit, sociétés de financement, entreprises d'investissement, entreprises d'assurance ou sociétés de gestion d'organismes de placement collectif). Evolia n'entretient pas non plus de lien financier et/ou capitalistique avec l'une quelconque des entités suivantes : promoteur immobilier ou agence immobilière, cabinet d'avocat, expert-comptable ou étude notariale.

Portefeuilles valeurs mobilières, banques, SCPI

Le Cabinet a accepté les mandats de commercialisation d'instruments financiers. Evolia est rémunéré par les établissements suivants sous formes de commissions :

Nom	Nature	Type d'accord
ALPHEYS (ex-FINAVEO)	Plateforme Bancaire	Convention de distribution
AXA BANQUE	Banque	Démarchage
Corum Asset Management	Société de Gestion	Convention de distribution
Advenis REIM	Société de Gestion	Convention de distribution
Sofidy	Société de Gestion	Convention de distribution

Assurances de personnes

Evolia, courtier en assurance et en réassurance, n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et peut notamment présenter les opérations d'assurance ou de capitalisation des établissements suivants qui le rémunèrent sous forme de commissions dans le cadre de conventions de courtage :

Nom	Nature
THEMA AXA France Vie	Plateforme
Generali Patrimoine (groupe Generali)	Assureur
Vie Plus, (groupe Suravenir)	Assureur
Cardif (groupe BNP Paribas)	Assureur
Ageas	Assureur
Intencial Epargne (Ex-Apicil)	Assureur
Aprep, (groupe La Mondiale)	Assureur
Avip	Assureur
Intencial Life (ex-Skandia)	Assureur

La liste de ces fournisseurs n'est pas exhaustive et susceptible d'évolution pour rester en permanence en phase avec l'offre du marché. Les noms des autres intervenants avec lesquelles Evolia a un accord seront communiqués sur simple demande du client.

4.3. REMUNERATION D'EVOLIA – DETAIL DES ELEMENTS DE FACTURATION

4.3.1. Temps du Conseil

✓ Etudes, bilans patrimoniaux, interventions ponctuelles...

✕ **Notre proposition d'honoraires** est précisée par une lettre de mission établie en fonction de votre situation patrimoniale et de vos objectifs. Les honoraires requis dépendent de la nature des prestations et compétences d'Evolia sollicitées pour répondre à vos attentes.

Facturation **forfaitaire** sur devis ou au **taux horaire de 120 € HT, soit 144 € TTC** (dont 24€ de TVA au taux de 20% en vigueur).

4.3.2. Temps de la mise en œuvre et du suivi

✓ **Mission C.I.F. / Intermédiation Financière, opérations de courtage d'assurance:**
Placements Financiers (Assurances Vie et Capitalisation, PEA ...)

✕ **Commissions par les Compagnies d'Assurances, les Sociétés de gestion ou les Banques :**
Dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, Evolia sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.

Le Cabinet pourra recevoir en plus des frais de souscription non acquis aux OPC une partie des frais de gestion pouvant aller jusqu'à 50% de ceux-ci.

Il en découle que la fourchette des commissions sur OPC perçue par EVOLIA peut être considérée comme suit :

- Fonds patrimoniaux, flexibles : de 0,51% à 1,10% des encours confiés
- Fonds « actions » ou « dynamiques » : de 0,58% à 1,10% des encours confiés
- Fonds « obligataires » : de 0,46% à 0,85% des encours confiés
- Fonds « monétaires » : de 0,10% des encours confiés

Conformément aux dispositions de l'article 325-6 du règlement général de l'A.M.F., le client pourra obtenir sur demande communication d'informations plus précises.

Evolia respecte l'interdiction qui est faite aux Conseils en Investissements Financiers de veiller à ne pas rémunérer ni évaluer les résultats de ses employés d'une façon qui aille à l'encontre de son obligation d'agir au mieux des intérêts de ses clients. En particulier, Evolia ne prend aucune disposition sous forme de rémunération, d'objectifs de vente ou autre qui pourrait encourager ses employés à recommander un instrument financier particulier à un client de détail alors que le Conseiller en Investissement Financiers pourrait proposer un autre instrument financier correspondant mieux aux besoins de ce client.

✕ **Rémunération par le client, honoraires forfaitaires :**

0.10% Hors Taxes des actifs confiés avec un minimum de 300 € / HT par an soit 360 € TTC (dont 60€ de TVA au taux de 20% en vigueur).

Ces honoraires seront facturés au prorata temporis restant de l'année en cours puis à chaque début d'année. Il s'agit là d'un principe de mutualisation pour :

- Activer la prise en compte de nos prestations au sens de la responsabilité civile professionnelle
- Assurer le suivi et le traitement administratif des dossiers : modification de coordonnées bancaires, d'adresses, suivi de la validité des pièces d'identités ...;
- Modifier le cas échéant les clauses bénéficiaires des contrats d'assurances vie, assurer le traitement administratif d'une succession... ;
- Accompagner la vie des contrats : mouvements, arbitrages, rachats ;
- L'utilisation d'un outil d'analyse pour maîtriser l'exposition aux risques des portefeuilles ;
- Permettre la connexion Internet à l'ensemble de vos comptes suivis par Evolia.

✓ **Transactions Immobilières**

Acquisition d'un bien neuf, en VEFA ou dans « l'ancien »

Pour un bien neuf ou dans le cas d'une Vente en Etat Futur d'Achèvement, ils sont communiqués lors de la présentation d'un bien au client avant réservation.

Les honoraires sont à la charge du promoteur, en général, de l'ordre de 5% HT soit 6% TTC (dont 1% de TVA au taux de 20% en vigueur) sur le montant d'acquisition TTC.

Pour un bien dit « dans l'ancien » les honoraires sont précisés lors de l'établissement d'un mandat en fonction du montant de la transaction :

- ✂ Jusqu'à 400 000€ => 5% Hors taxes + TVA (taux en vigueur 20%) soit 6% TTC ;
- ✂ De 400 000€ à 600 000€ => 4% Hors taxes + TVA (taux en vigueur 20%) soit 4,8% TTC ;
- ✂ Au-delà 3% HT + TVA (taux en vigueur 20%) soit 3.6% TTC ;
- ✂ Le mandat précisera également s'ils sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur.

- ✓ **Mission C.J.A** (Compétence Juridique Appropriée), notamment pour l'accompagnement aux déclarations de revenus ou de patrimoine.

Impôts sur les Revenus des personnes Physiques, tarification par **formulaires fiscaux** à traiter :

- ✂ **2042** : déclaration simple **100€ HT soit 120 € TTC** (TVA au taux de 20% en vigueur)
- ✂
- ✂ **2044** : déclarations des revenus fonciers **300 € HT soit 360 € TTC** (TVA au taux de 20% en vigueur) => déductibles des revenus fonciers !
- ✂ **2047**, 3916 : revenus étrangers **100€ HT soit 120 € TTC** (TVA au taux de 20% en vigueur)
- ✂ **2074** : plus-value de valeurs mobilières **100 € HT soit 120 € TTC** (TVA au taux de 20% en vigueur)
- ✂ **Autres imprimés** : à l'unité **100 € HT soit 120 € TTC** (TVA au taux de 20% en vigueur)

Impôt sur la Fortune Immobilière : sur devis avec un minimum de **500 € HT soit 600 € TTC** (TVA au taux de 20% en vigueur)

- ✓ **Coffre-fort électronique** de vos documents sensibles : pièces d'identités, actes de donations, titres de propriétés ... forfait de **150 € HT/AN soit 180 € TTC** (TVA au taux de 20% en vigueur).

Dans tous les cas, Evolia s'attache à ce que le coût de sa prestation reste justifié par rapport aux enjeux pour le client.

Son mode de fonctionnement et son envergure, permettent à Evolia de passer outre les réseaux de distributions traditionnels et ainsi le client est :

- ✓ « connecté » en direct avec une Compagnie d'Assurance ou une Banque pour des rendements plus performants ou des taux de crédit préférentiels ;
- ✓ Au cœur des organes de décision de grands groupes pour une gestion personnalisée haut de gamme ;
- ✓ Au plus près du terrain pour une sélection immobilière de qualité.

4.4. TRAITEMENT DES RECLAMATIONS / LITIGES

Le client consommateur est informé qu'en cas de litige, s'élevant avec l'interprétation, et/ou l'exécution des présentes, il a le droit de formuler une réclamation conformément aux règles prévues dans le document d'entrée en relation qui lui a été remis. Si à la suite du traitement des réclamations, le litige concernant la prestation délivrée persiste, alors le client consommateur a le droit de recourir gratuitement au Médiateur compétent préalablement à toute démarche contentieuse.

Pour toute contestation relative à l'interprétation ou à l'exécution de la présente lettre de mission et de ses suites, les soussignés présenteront le litige devant la juridiction française compétente.

(Article 325-23 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/12-Maj 24/04/13 et 20/11/13 et 17/10/2014 et 12/12/2016 avec effet au 01/05/2017).

Pour toute réclamation EVOLIA peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier adressé en recommandé

Par tel: 04 72 84 27 28 Fax : 04 72 84 27 29

Ou par mail : contact@evolia.fr

La réclamation est à adresser à l'un ou l'autre des associés-gérants d'EVOLIA.

EVOLIA s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée dans ce délai
- deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse, sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Le cas échéant, le client peut également solliciter, en cas de démarche infructueuse,

- Médiateur compétent litiges avec une entreprise : Médiateur de l'Anacofi 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris.
- Pour les activités de CIF : Mme Marielle Cohen-Branche, Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers 17, place de la Bourse 75 082 Paris cedex 02.
Site internet : <http://www.amf-france.org/fr>
- Pour les activités d'assurance : La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 PARIS CEDEX 09
Site internet: www.mediation-assurance.org
- Pour les activités d'IOBSP et Immobilières : Médiation de la consommation - ANM Conso 2 rue de Colmar 94300 VINCENNES
Site internet : www.anm-conso.com

4.5. DROIT APPLICABLE

Les Parties conviennent d'appliquer la loi française pour l'exécution des présentes et de leurs suites.

Fait en double exemplaire dont l'un m'est remis.

A,

Le 1er mars 2022

Indiquer Nom et prénoms du ou des signataires, Signature(s) :

Pour EVOLIA, Signature:

Jean-Philippe MANGO

Associé – Gérant